



# INSTITUTION ADOUR

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

## Stratégie locale du TRI de Dax

### Compte rendu du 5<sup>ème</sup> comité technique

Réunion du 15 décembre 2016

#### 1. PRESENTS :

Organisme	Nom	Fonction
Agence de l'eau Adour Garonne	MASSON Angélique	Chargée d'intervention espace rural
Dax	BELLEGARDE Jean Louis	DGST
	GIBERT Jean Luc	Chargé de mission en Ingénierie de l'eau
DDTM 40	DI LIDDO BOIARDI Nathalie	Responsable Prévention des Risques et Défense
DREAL Nouvelle Aquitaine	BARBEAU Marie Christine	Cheffe du département Risques Naturels
Grand Dax	GIRAUDOT Laurent	Directeur voirie - inondation
	LAILHEUGUE Jean Baptiste	Chargé de mission Développement Durable et Optimisation
Institution Adour	DARTHOS Aurélie	Directrice technique
	FAY Ségolène	Chargée de mission TRI Dax
	FRANCLLET Florence	Technicienne rivières
	JARENO Benoît	Animateur PAPI Adour amont
Saint-Paul-lès-Dax	JANUSZKIEWICZ Patricia	Responsable service Eau et Assainissement
SDIS 40	JOURNE Grégoire	Commandant
SIMAL	DUPUY Michael	Technicien rivières
	LATEBERNE Nicolas	Stagiaire
SMBA	LAFFITE Patxiku	Technicien rivières
	GIBRAT Nathan	Stagiaire

### **Absents excusés :**

<b>Organisme</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
DDTM 40	LARRAZET Aurélie	Référent Départemental Inondation
Département des Landes	TAVERNE Lucie	Directrice-Adjointe de l'Environnement
Grand Dax	COUDRON Frédéric	DGST et Directeur de la régie des eaux de Dax
Institution Adour	DYBUL Floriane	Animatrice SAGE Adour amont
Région Nouvelle Aquitaine - FEDER	BAGUET Rachel	Chargée de mission FEDER "Risques naturels liés à l'eau"
Saint-Paul-lès-Dax	DUCOURNAU Frédérique	DST

### **2. ORDRE DU JOUR :**

- Point sur la SLGRI ;
- Présentation des appels à projets en cours ;
- Elaboration du PAPI dacquois.

Les deux diaporamas présentés lors de la réunion sont disponibles en pièce-jointe.

### **3. POINT SUR LA SLGRI**

#### **Délibérations :**

Approbation de la SLGRI par :

- les 24 conseils municipaux,
- 4 des 5 syndicats de rivières, le Président du SBVL a donné un accord de principe,
- 3 des 4 EPCI-FP, le conseil communautaire de Montfort-en-Chalosse ne souhaitant pas délibérer en l'absence de compétences dans ce domaine.

#### **Arrêté préfectoral :**

La SLGRI du TRI de Dax a été arrêtée par le Préfet des Landes le 15 décembre 2016.

#### **Mise en œuvre de la SLGRI :**

La SLGRI donne les grandes orientations pour la prévention des inondations sur son périmètre. Pour atteindre les objectifs ciblés, l'outil privilégié est le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Le comité de pilotage du 3 mai 2016 s'était positionné sur l'engagement d'un PAPI complet.

L'Institution Adour a répondu également à deux autres appels à projet concernant la sensibilisation au risque inondation et la restauration de zones inondables. Ces projets concernent respectivement l'objectif 2 et l'objectif 5 de la SLGRI dacquoise.

Ces 3 démarches sont présentées dans les parties suivantes.

#### **4. APPELS A PROJETS EN COURS**

##### *Appel à projet « sensibilisation au risque inondation » :*

L'appel à projet « sensibilisation au risque inondation » a été lancé en juin 2016 par le Ministère de l'Environnement pour les TRI. L'Institution Adour y a répondu en partenariat avec le Grand Dax pour un projet de 25 000 € subventionné à 80 %. Le projet, retenu en octobre 2016, est composé de 5 actions :

- Balade commentée le 17 septembre 2016 lors des journées du patrimoine ;
- Ciné-débat à destination des étudiants et du grand public début mars 2017 ;
- Exposition extérieure itinérante sur les comportements et consignes à suivre lors d'une inondation ;
- 5 représentations théâtrales sous forme d'une déambulation burlesque au marché de Dax et/ou lors d'événements particuliers lors de l'année 2017 ;
- Animation auprès d'écoles du Grand Dax au début de l'année scolaire 2017/2018.

##### *Appel à projet « valorisons et restaurons les zones inondables » :*

L'appel à projet « valorisons et restaurons les zones inondables » lancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne était ouvert à candidature de juin à octobre 2016. L'Institution Adour, en partenariat avec le SIMAL, a proposé le projet de recul de la digue Gurgues – Ingous sur les communes de Pontonx-sur-l'Adour et Téthieu. Le montant prévisionnel du projet est estimé à 1,7 M€ et pourrait bénéficier de 80 % de subventions de l'Agence de l'eau et du FEDER. Le projet a été présélectionné et un dossier complet doit être déposé avant le 31 janvier 2017.

##### *Modalités de suivi de ces deux projets :*

Il a été proposé que ces projets soient suivis par les mêmes instances que celles dédiées à l'élaboration du PAPI.

## **5. ELABORATION DU PAPI DACQUOIS**

### Gouvernance :

Pour la concertation et le suivi de l'élaboration du PAPI, le comité technique a proposé de conserver les instances constituées pour l'élaboration de la SLGRI et de les étoffer avec d'autres parties prenantes.

La composition du comité de pilotage proposée pour l'élaboration du PAPI et le suivi des appels à projets est la suivante :

- Les membres du comité de pilotage pour l'élaboration de la SLGRI,
- La Région – FEDER,
- La SNCF,
- Les 3 chambres consulaires,
- Les opérateurs de réseaux (EDF, France télécom)
- Une association environnementale (la plus représentative sur le secteur a été identifiée comme étant la SEPANSO).

La composition du comité technique proposée pour l'élaboration du PAPI et le suivi des appels à projets est la suivante :

- Les membres du comité technique pour l'élaboration de la SLGRI,
- Les services des 3 communautés de communes,
- La Région –FEDER,
- La SNCF,
- Les 3 chambres consulaires,
- Les opérateurs de réseaux (EDF, France télécom)
- Une association environnementale (la plus représentative sur le secteur a été identifiée comme étant la SEPANSO).

### Présentation du cahier des charges PAPI 3 par Mme Barbeau de la DREAL Nouvelle Aquitaine :

Le cahier des charges PAPI 3 est exigeant sur le niveau de connaissance à mettre dans le dossier de candidature pour un PAPI complet (avec des projets d'aménagement et de travaux). Pour cela, le passage par un PAPI d'Intention sera nécessaire sur les territoires n'ayant pas déjà fait l'objet de démarches type PAPI, SLGRI, SAGE, etc.

Un aller-retour entre l'Institution Adour et les services de l'Etat pourra avoir lieu pour savoir si un PAPI complet peut être déposé sans passer par un PAPI d'intention.

Le cahier des charges PAPI 2 sera applicable pour tous les dossiers complets déposés au plus tard le 31 décembre 2017.

La gouvernance du PAPI devra être identifiée dans le dossier de candidature. Notamment pour la gestion des systèmes d'endiguement.

Les subventions du fonds Barnier pour la diminution de vulnérabilité de l'existant sont conditionnées aux prescriptions des PPRI. Or, sur la SLGRI dacquoise, les PPRI n'ont pas de prescription. Pour mettre en place des mesures de réduction de vulnérabilité du bâti, d'autres territoires (ex : Rochefort) ont monté des Plan d'Intérêt Général (PIG).

Les projets de recul de digue (effacement et reconstruction) entrent dans l'axe 7 du cahier des charges PAPI 3. L'agence de l'eau ne peut pas accompagner les actions de l'axe 7 d'un PAPI. Pour continuer à participer à la restauration de champs d'expansion de crues, l'agence devra peut-être reformuler son programme.

Les prochaines dates de la commission inondation de bassin (CIB) sont :

- Le 1<sup>er</sup> juin 2017
- Le 26 septembre 2017

Les prochaines dates de la commission mixte inondation (CMI) sont :

- Le 2 mars 2017
- Le 27 avril 2017
- Le 6 juillet 2017
- Le 12 octobre 2017
- Le 14 décembre 2017.

Les dossiers de demande de labellisation complets doivent être déposés 3 mois avant la CMI.

Les investissements supérieurs à 2 M€ devront faire l'objet d'une analyse multicritères (AMC). Il faudra étudier si le confortement de l'endiguement dacquois et le recul des digues en amont sont soumises à AMC. Si ce n'est pas le cas, il serait tout de même pertinent de faire ce type d'étude d'aide à la décision.

#### Planning prévisionnel 2017 :

Un planning prévisionnel pour l'élaboration du dossier de candidature PAPI a été présenté pour l'année 2017. Il est très dense.

Pour l'étude AMC, il faudra ajouter un mois de délais pour les démarches afférentes aux marchés publics. Cela décalera la fin de rédaction des fiches actions, de priorisation et de planification.

Pour l'élaboration du programme d'action, les différents maîtres d'ouvrages et financeurs devront être identifiés. Ce travail pourrait être exposé de manière plus explicite dans le calendrier.

Le comité technique se réunira avant chaque comité de pilotage et autant de fois que nécessaire.

L'ambition du comité technique est de se baser sur le cahier des charges PAPI 3 qui est plus exigeant afin d'être prêts même si les délais proposés par le calendrier sont dépassés.

Le prochain comité de pilotage du 18 janvier 2017 aura pour ordre du jour :

- Déterminer la composition des comités technique et de pilotage de suivi de l'élaboration du PAPI,
- Présenter les appels à projets en cours sur le territoire concernant la prévention du risque inondation,
- Déterminer les étapes à entreprendre afin d'obtenir la labellisation PAPI,
- Présenter ou valider le cahier des charges pour l'AMC suivant son état d'avancement.